

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 32 (1975)

Heft: 2

Rubrik: J+S informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Communications générales

Cours centraux

Chaque expert J+S, enseignant et/ou conseiller, est en principe admis aux cours centraux (CC). Cette règle est également valable pour ceux qui ont déjà suivi un CC de la branche en question dans la même année.

Membres d'une fédération

Les fédérations se plaignent fréquemment de ne pas être au courant des cours fréquentés par leurs membres.

Nous vous prions vivement d'indiquer sur chaque inscription à un cours de formation ou de perfectionnement, dans la rubrique prévue à cet effet, la fédération à laquelle vous appartenez, afin que le chef de cours puisse reporter cette indication sur la liste de qualification. Ce n'est que par ce moyen que votre fédération peut obtenir les informations désirées.

Les manuels en italien

Les moniteurs et monitrices de langue italienne habitant la Suisse romande ou alémanique peuvent échanger leurs manuels français ou allemand contre des manuels italiens dans les branches sportives suivantes:

- Athlétisme
- Entraînement de la condition physique, jeunes filles
- Entraînement de la condition physique, jeunes gens
- Football
- Natation
- Ski de fond

Adresse:

Service de documentation Jeunesse + Sport, Ecole fédérale de gymnastique et de sport, 2532 Macolin.

Cette opération ne concerne pas les moniteurs et monitrices du Tessin et des vallées grisonnes de langue italienne qui ont reçu directement les manuels en italien.

Communications des chefs de branche

Football

Cours de perfectionnement 1975 et 1976

Il ressort des rapports d'inspecteurs et de cours qu'un bon nombre d'entraîneurs resp. moniteurs J + S ne sait pas, si le

cours de perfectionnement (ou cours de répétition) doit être suivi dans le cadre de l'organisation de l'office cantonal ou de l'Association Suisse de Football. Afin d'obtenir une organisation et une réglementation parfaite, le Département Technique, d'entente avec la Commission spéciale J + S, branche football, vous propose pour 1975 et 1976 la répartition suivante:

Année	Entraîneurs, resp. moniteurs J + S	Instruction ultérieure par:
1975	— équipes régionales juniors A, B, C, D et E, introduits dans J + S	Offices cantonaux de J + S
	— équipes de la 1re ligue*	
	— équipes juniors interrégionaux A 1	Association Suisse de Football
	— équipes juniors interrégionaux B 1	
	— équipes juniors interrégionaux C	
— équipes 3e et 4e ligue, pour entraîneurs introduits dans J + S		
1976	— équipes régionales juniors A, B, C, D et E, introduits dans J + S	Offices cantonaux de J + S
	— équipes de la 2e ligue*	
	— équipes juniors interrégionaux A 2	Association Suisse de Football
	— équipes juniors interrégionaux B 2	
	— équipes juniors interrégionaux C 2	
	— équipes 3e et 4e ligues (si c'est nécessaire), pour entraîneurs introduits dans J + S	

* Actuellement la moitié de cette catégorie d'entraîneurs est introduite dans la matière de Jeunesse + Sport. C'est pour cette raison que l'instruction et la formation doit se faire, pour l'instant encore, séparément.

La répartition des cours d'instruction ultérieure mentionnée ci-dessus a l'avantage de pouvoir adapter les programmes de matière à l'activité respective de l'entraîneur ou du moni-

teur J + S. Cette nouvelle réglementation décharge en outre considérablement le cours d'instruction ultérieure des offices cantonaux.
Le chef de la branche: Hans Rüegsegger

Gymnastique à l'artistique et aux agrès

Programme de classification 1975

Programme J+S gymnastique à l'artistique

Le nouveau programme de classification SFG/AFGA entre en vigueur le 1er janvier 1975. Avec la nouvelle révision des manuels de moniteurs J+S, son intégration dans les programmes de la branche sportive ne sera possible qu'à partir du 1er janvier 1976.

Les programmes actuels seront donc valables jusqu'à fin 1975

Cependant, pour permettre aux moniteurs qui dirigent des centres d'entraînement de travailler immédiatement avec les nouveaux exercices, le chef de la branche offre la possibilité suivante:

Pendant la période de transition (1er janvier au 31 décembre 1975), les feuilles de test SFG/AFGA seront acceptées comme feuilles d'examen de la branche sportive. Les moniteurs qui désirent utiliser cette possibilité devront cependant se procurer ces documents personnellement et à leurs frais auprès de la fédération. Degré du programme J+S 1 = classe de performance 1, degré du programme 2 = classe de performance 2, etc.

Adresse:

Secrétariat central de la SFG, Bahnhofstrasse 38, 5001 Aarau, tél. (064) 22 26 16.

Le chef de la branche: Jean-Claude Leuba